

Pas d'inscription d'enfant né en 2016 pour l'instant.

Inscriptions rentrée 2018/2019

L'inscription des nouveaux élèves a lieu à la mairie.

Les parents doivent ensuite faire admettre leur enfant auprès de la Directrice de l'école. (Bureau situé côté élémentaire)

Les parents doivent venir à l'école munis :

- du papier d'inscription de la mairie
- du carnet de santé (vaccins à jour)
- du livret de famille
- du certificat de radiation et du livret scolaire (pour les enfants qui ont déjà été scolarisés dans une autre école)
- du jugement de divorce (le cas échéant)

Les prochaines admissions se feront aux dates et horaires suivants :

mardi 20 mars 2018

mardi 27 mars 2018

mardi 3 avril 2018

De 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30

PS : Si possible, merci d'appeler pour prendre rendez-vous. (tél : 03 23 73 16 47)

La Directrice, Mme LEMADRE